

## INDIVIDUEL

ou

## SOCIÉTÉ

Mme  M.

NOM \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Raison sociale \_\_\_\_\_

Date de naissance \_\_\_\_\_

Entrepreneur Individuel

E.I.R.L. (Entrepreneur Individuel à Responsabilité Limitée)

Imposition  Impôt Revenu  Impôt Sociétés

Raison sociale \_\_\_\_\_

Forme juridique \_\_\_\_\_  
(EURL, SAS, SCP, SDF, SNC, SCI, SARL, INDIVISION...)

Imposition  Impôt Revenu  Impôt Sociétés

Mme  M.

Nom et prénom du gérant \_\_\_\_\_

Date de naissance du gérant \_\_\_\_\_

Nombre d'associés \_\_\_\_\_

Première adhésion

ou

Changement de Centre de Gestion Agréé suite à

Démission

Exclusion

Date de radiation ancien CGA \_\_\_\_\_

(Voir délais d'adhésion au verso)

## VOTRE ACTIVITÉ

Activité exercée \_\_\_\_\_

Date de début d'activité \_\_\_\_\_ Exercice ouvert le \_\_\_\_\_ et clos le \_\_\_\_\_

N° SIRET \_\_\_\_\_ Code NACE \_\_\_\_\_

Régime fiscal  Réel simplifié sur option  Réel simplifié de plein droit  Micro entreprise  Revenus de source étrangère (déclaration 2047)  
 Réel normal sur option  Réel normal de plein droit  Auto-entrepreneur

### Adresse professionnelle

Adresse \_\_\_\_\_

CP \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Tél \_\_\_\_\_

Port. \_\_\_\_\_

Fax \_\_\_\_\_

E-mail (indispensable) \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

Des informations importantes sont communiquées par email

### Adresse de correspondance

Adresse \_\_\_\_\_

CP \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

## VOTRE EXPERT-COMPTABLE

Nom et prénom de l'expert-comptable  Mme  M. \_\_\_\_\_

Cabinet \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

CP \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_ E-mail \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

Tél \_\_\_\_\_ Port \_\_\_\_\_ Fax \_\_\_\_\_

N° de SIRET du cabinet comptable (obligatoire) \_\_\_\_\_

Votre cabinet comptable assure la télétransmission de votre déclaration en EDI TDFC  OUI  NON (vous devrez donner mandat au CGA pour effectuer cette procédure)

Comment avez-vous connu le CGA PICPUS ?

- par votre expert-comptable
- par un autre adhérent  
nom et prénom \_\_\_\_\_
- par internet
- par les réseaux sociaux
- autre (préciser) \_\_\_\_\_

### ENGAGEMENTS de l'adhérent

Je certifie l'exactitude des renseignements ci-dessus.  
Je m'engage à respecter les obligations des adhérents à un CGA (voir au verso, statuts et règlement intérieur).

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

**Signature de l'adhérent**

Cotisations 2019

288,00 € TTC (soit 240,00 € HT) • 60,00 € TTC pour les micro-entreprises

## ENGAGEMENTS DE L'ADHÉRENT

---

Vous relevez d'un régime réel d'imposition (IR ou IS), votre adhésion au CGA Picpus entraîne le respect des obligations suivantes :

- Prendre un engagement de sincérité fiscale et présenter des comptes annuels réguliers, sincères et donnant une image fidèle du résultat de votre entreprise.
- Nous remettre, chaque année, une copie de votre déclaration de résultats et de ses annexes, de vos déclarations de TVA, de CVAE, les éventuelles déclarations rectificatives et, le cas échéant, la déclaration des revenus encaissés à l'Étranger (imprimé 2047).
- Accepter la télétransmission EDI-TDFC de vos déclarations, de nos attestations et des comptes-rendus de mission (CRM) aux services fiscaux.
- Si vous tenez votre comptabilité aux moyens de systèmes informatisés, vous devez être en mesure de produire un FEC (Fichier des Écritures Comptables) répondant aux exigences de l'Administration Fiscale et devez nous transmettre, soit une attestation de conformité de votre logiciel, soit le test de validité du FEC.
- Nous transmettre tous renseignements et documents utiles de nature à établir la régularité, la concordance, la cohérence et la vraisemblance (ECCV) des déclarations transmises au CGA et à la DGFIP, ainsi qu'à l'examen périodique de sincérité (EPS) des pièces justificatives de dépenses.
- Nous informer des résultats de tous contrôles fiscaux et nous communiquer les notifications de redressement et les réponses que vous avez pu effectuer à la DGFIP.
- Nous informer de tout changement intervenu dans votre situation administrative (changement d'adresse, changement de la clé du numéro Siret, démission, cessation d'activité, mouvements d'associés pour les sociétés, mise en société, changement d'expert-comptable...).
- Informer votre clientèle de votre appartenance à un Centre de Gestion Agréé et accepter à ce titre, soit le règlement par chèque, soit le règlement par carte bancaire.
- Régler la cotisation annuelle du CGA Picpus. La cotisation est due pour l'année entière, quelle que soit la date d'adhésion ou de radiation du CGA Picpus et quel que soit le résultat (bénéfice ou déficit). Tout adhérent démissionnaire en cours d'année, non à jour de sa cotisation, est réputé avoir démissionné au 1er janvier de l'année.

Les obligations des adhérents peuvent évoluer réglementairement et sont stipulées dans les statuts et le règlement intérieur du CGA Picpus.

Le non-respect de ces obligations entraîne l'exclusion du CGA Picpus et par conséquent, la perte du bénéfice de la non-majoration de 25% l'année de l'exclusion.

## DÉLAIS D'ADHÉSION

---

- Première adhésion : la première adhésion à un centre de gestion agréé n'ouvre droit aux avantages fiscaux que si elle intervient dans les cinq mois de l'ouverture de l'exercice comptable ou du début d'activité.
- Changement de centre de gestion agréé : le changement de centre de gestion agréé ne fait pas perdre le bénéfice des avantages fiscaux si la nouvelle adhésion intervient au plus tard dans les 30 jours de la démission et de préférence avant le 30 janvier (sauf en cas d'exclusion).

## ADHÉSION MICRO-ENTREPRISE OU AUTO-ENTREPRENEUR

---

- Cotisation annuelle réduite : 60 € TTC.
- L'adhésion vous donne accès à l'ensemble de nos services.

## SOUTIEN AUX ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ

---

Si vous rencontrez des difficultés de paiement de vos impôts et taxes, nous vous invitons à contacter le service des impôts (SIE) dont vous dépendez. En cas de difficultés particulières, le CGA Picpus peut vous informer sur les dispositifs d'aides aux entreprises en difficulté et les démarches de mise en conformité à effectuer.